

Conditions générales de vente

Toute demande de formation entraîne l'acceptation et l'adhésion par le client aux conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document.

Le bulletin d'inscription fait office de bon de commande. Sur demande, Quartz Active fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail. Celle-ci doit être retournée dans les plus brefs délais à Quartz Active, datée, signée et porteuse du cachet commercial du client.

Dans le cas d'une transmission par courrier, Quartz Active transmet la convention en double exemplaire. Dans le cas d'une transmission électronique ou numérique, le client se chargera lui-même de l'impression des deux exemplaires.

Une attestation de présence sera remise au stagiaire à la fin de la session de formation.

TARIFS

Tous nos prix sont indiqués Hors Taxes.

Ils n'incluent pas les frais de repas, qui sauf avis contraire précisé au moment de l'inscription, seront facturés en sus, selon un tarif conclu préalablement.

Toute formation commencée, est due en intégralité.

Les prestations de formation et d'accompagnement réalisées sur mesure font l'objet d'un devis personnalisé.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

Ce sont des formations sur catalogue réalisées dans un local mis à disposition par Quartz Active.

L'inscription définitive est conditionnée par le règlement intégral de la facture. Les factures sont établies et transmises au moment de l'inscription.

Quartz Active se réserve le droit de disposer des places réservées tant que les factures ne sont pas réglées en totalité.

Quartz Active offre la possibilité de remplacer un participant par un autre employé de la même société. Toute demande de cette nature devra être établie par écrit avant le début de la formation et n'engagera pas de frais supplémentaires.

Quartz Active se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session de formation, pour des raisons pédagogiques ; au plus tard une semaine avant la date prévue, sans indemnité. En cas d'annulation, les sommes déjà versées seront remboursées.

En cas d'annulation de son fait, le client sera immédiatement redevable d'une indemnité forfaitaire calculée de la façon suivante :

Annulation plus de 30 jours avant l'intervention : 10% de la commande

Annulation entre 15 et 30 jours avant l'intervention : 50% de la commande

Annulation moins de 15 jours avant l'intervention : 90% de la commande

Si dans les six mois qui suivent la date prévue d'intervention, Quartz Active organise une session identique, une possibilité de report sera proposée. L'indemnité de report, sera alors affectée à cette nouvelle formation.

FORMATIONS INTRAENREPRISES

Ce sont des formations réalisées pour le compte d'un client unique, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à disposition par le client ou par Quartz Active.

Une proposition commerciale sera préalablement établie et confirmée par un bon de commande ou une convention de formation.

Un acompte de 50% sera versé au moment de la commande.

Pour les formations de 1 à 5 jours, le solde sera facturé en fin de prestation par une facture payable à réception.

Pour les formations de plus de 5 jours, ou les cours de langue, le complément sera dû à réception des différentes factures émises en cours de formation, selon les accords entre les deux parties, qui seront mentionnés sur le contrat ou sur la convention de formation.

En cas de non-paiement d'une facture intermédiaire, Quartz Active se réserve le droit de suspendre les interventions à venir. Quartz Active offre la possibilité de remplacer un participant par un autre employé. Toute demande de cette nature devra être établie par écrit avant le début de la formation et n'engagera pas de frais supplémentaires. Cette facilité ne peut pas être utilisée pendant les formations de longue durée, quand elles ont déjà démarré.

En cas d'annulation de son fait, le client sera immédiatement redevable d'une indemnité forfaitaire calculée de la façon suivante :

Annulation plus de 30 jours avant l'intervention : 10% de la commande

Annulation entre 15 et 30 jours avant l'intervention : 50% de la commande

Annulation moins de 15 jours avant l'intervention : 90% de la commande

Seront également facturés, la totalité des frais engagés par Quartz Active, ainsi que les journées de travail déjà effectuées dans le cadre de l'ingénierie de formation, selon les termes du contrat.

ORGANISATION DE SEMINAIRES D'ENTREPRISE

Ce sont des réunions de travail organisées hors du contexte professionnel habituel. Elles peuvent durer un ou plusieurs jours et inclure ou non des actions de formations.

Le devis ou proposition de contrat est valable 30 jours à compter de sa date d'envoi ou de présentation. Passe ce délai, la proposition est susceptible d'être modifiée. A défaut de bon de commande ou convention de formation, un devis dûment signé et revêtu de la mention « bon pour accord » peut faire office de contrat.

Tous les cas de désistement ou d'annulation du fait du client, quelques en soient les causes, à l'exclusion de causes résultant de forces majeures, dégage automatiquement et immédiatement Quartz Active de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre au report de l'évènement ou au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par la société à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat, sans préjudice du remboursement par le client de toutes les sommes qui auraient déjà été versées par Quartz Active à ses fournisseurs en vue de l'évènement.

Le règlement s'effectue en euro, par chèque ou par virement bancaire, comme suit :

Un premier acompte de 40% du montant total du devis sur présentation de facture à la signature du contrat, ou confirmation de commande.

Un second acompte de 30% du montant total du devis sur présentation de facture 30 jours avant le début de l'évènement.

Le solde, incluant les suppléments éventuels sur présentation de facture une semaine avant l'évènement.

Dans le cas où le total des prestations supplémentaires au devis atteint 10% du devis ou plus, ils seront intégrés à la seconde facture ou feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Quand la commande intervient 30 jours ou moins de la date de réalisation, un acompte de 50% du devis est dû à la signature et le solde au plus tard une semaine avant l'évènement.

A défaut de versement de ou des acomptes, Quartz Active ne garantit pas les prestations du devis. Toutefois, le client reste lié aux obligations souscrites au titre des présentes, notamment en ce qui concerne les modalités de règlement et les conditions d'annulation.

Le client a l'obligation d'être titulaire en son nom propre ou par délégation d'une assurance responsabilité civile ou responsabilité civile professionnelle en cours de validité. Le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses participants ou ses assureurs à tout recours à l'encontre de Quartz Active en cas de survenance des faits suivants :

Vols, pertes de fonds et de valeurs appartenant au client ou aux participants durant l'évènement.

Dommages directs ou indirects susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client ou les participants à l'occasion de l'évènement.

Accidents matériels ou corporels subis par le client ou les participants durant l'évènement.

Dégradations causées par le client ou les participants aux matériels, équipements et/ou locaux, d'un ou de plusieurs prestataires intervenant au titre de l'évènement. Les remboursements ou réparations nécessaires suite aux dégradations précitées seront à la charge exclusive du client qui s'engage à en supporter les coûts.

Coups et blessures que le client ou les participants pourraient causer à eux-mêmes ou aux autres, à l'occasion d'accidents ou de bagarres consécutifs ou non à la prise d'alcool ou de stupéfiants.

Dommages directs ou indirects, et de quelque nature que ce soit, que le client ou les participants pourraient causer à l'encontre d'un ou plusieurs prestataires ou préposés intervenant au titre de l'évènement.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous nos prix sont indiqués hors taxe et sont à majorer de la TVA en vigueur.

Les factures sont payables exclusivement en euro à réception de facture, par chèque ou par virement bancaire, à l'ordre de Quartz Active. Toute somme non payée à échéance de 30 jours donnera lieu au paiement par le client d'indemnités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, à son opération de financement la plus récente ; majoré de 10%. Les pénalités seront exigibles de plein droit, des réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Le client sera également redevable d'une indemnité de recouvrement selon les articles L441-6C com et D 441-5C com du code du travail. Quartz Active se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais dépassent le montant forfaitaire facture.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le client souhaite que son règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il devra :

Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer du suivi de cette demande.

S'assurer du paiement par l'OPCA en charge et qui aura été désigné à Quartz Active.

Si l'OPCA prend en charge une partie du coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si Quartz Active n'a pas reçu le règlement de l'OPCA à la date de l'intervention, le client sera facturé de l'intégralité de la prestation.

Quartz Active se réserve le droit de refuser d'honorer une commande ou réaliser une prestation si une commande antérieure n'a pas été réglée.

CONFIDENTIALITE

Quartz Active ne communique aucune information à caractère personnel ou commercial à des partenaires éventuels hors besoin nécessaire à la réalisation des commandes. Toutefois, le client dispose d'un droit d'Access de rectification et d'opposition aux données le concernant. Ce droit est accessible en faisant une demande par courrier ou par email adressée à Quartz Active.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf cas particulier indiqué dans la convention de formation et transférant leur propriété intellectuelle, les documents mis à la disposition des stagiaires restent la propriété de Quartz Active, et ne peuvent être reproduits de quelque manière que ce soit sans autorisation écrite de Quartz Active. Toute contrevenance fera l'objet de poursuites. Le client pourra toutefois conserver les documents qui lui seront remis et en faire un usage personnel.

Le client autorise Quartz Active à indiquer son nom et son logo et à faire mention à titre de référence de l'intervention de Quartz Active en réponse à une commande de sa part.

Le fait pour Quartz Active de ne pas se prévaloir à un moment donné de quelque clause mentionnée ci-dessus ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même clause.

Les conditions générales de ventes ainsi que toutes les relations entre Quartz Active et ses clients relèvent de la loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés commercialement ou à l'amiable seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Pontoise, qui est reconnu seul compétent, ou que soit le siège ou la résidence du client.

L'élection de domicile est faite par Quartz Active à son siège social au 4 Place de la Pergola 95000 CERGY.